

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : CLEMENT G, VERGER N, GIRAULT B, MARTEAU JF, BARREIRA A, CHEVRIER R, DOLIN A, HESDIN C, FERGEAU P.

**Absents et excusés** : RUSSEIL MP, BERTIN M, SALVAT J, CASIER C, BARBAUD D  
donne pouvoir à MARTEAU JF

Secrétaire de séance : VERGER N.

### **ORDRE DU JOUR :**

- *Délibération validation du rapport CLECT de la C.C.P.G. (attributions compensations)*
- *Compte rendu des différentes commissions et étude divers devis*
- *Questions diverses*

*Demande de Monsieur Le Maire d'ajout d'une délibération : Virements de crédits*

### **Délibération validation du rapport CLECT de la C.C.P.G.**

Cette validation est reportée.

### **Délibération virements de crédits**

Budget pôle alimentaire : Suite à une admission en non-valeur (non-paiement de loyers de l'année 2009) pour 1970€, un crédit est affecté à ce poste par le poste de subvention exceptionnelle.

Budget communal : Suite à une admission en non-valeur (non-paiement de loyers de l'année 2009) de 800€ et à la subvention exceptionnelle pour le pôle alimentaire de 1970€, le poste entretien de terrain est diminué de 2770€.

### **Compte rendu des différentes commissions**

#### **Personnel communal :**

##### a. Arrêt maladie

Didier Bernard a eu un arrêt maladie de son médecin généraliste jusqu'au 04/11/2018. Suite à des examens il a eu un arrêt de l'hôpital jusqu'au 12 octobre 2018. Il est proposé de le remplacer jusqu'au 12 octobre 2018, ce remplacement sera proposé à Aurore Beau.

##### b. Dispositif argent de poche

Suite à une demande de la maison de l'emploi, il est demandé si la commune souhaite mettre en place ce dispositif pour les prochaines vacances scolaires de la Toussaint.

Suite à l'absence de Didier, il est proposé de reporter éventuellement la mise en place du dispositif aux vacances de printemps.

- c. CNAS  
Les agents bénéficient de la mise en place de l'adhésion au CNAS pour les œuvres sociales.  
L'étude d'utilisation du CNAS fait ressortir que certains agents n'en profitent pas.  
Malgré tout il est décidé de maintenir l'adhésion pour l'année 2019.
- d. Portable des agents techniques  
Leur portable ne sonne plus, un achat doit être effectué.

- **Bâtiments**

- a. Le défibrillateur ayant été cassé, un devis des Ets Viaud est présenté pour la réparation et le remplacement du boîtier extérieur, il s'élève à 1052.88€ TTC  
Ce devis est comparé au devis pour l'acquisition d'un défibrillateur neuf et de son boîtier, il s'élève à 2216€ TTC.  
Le conseil municipal fait le choix de réparer le défibrillateur.
- b. L'opérateur téléphonique pour la mairie est orange, pour les autres lignes, c'est SFR.  
Une comparaison est effectuée entre Orange et SFR.  
Par rapport aux factures actuelles, elles s'élèvent à 3192.24€. Orange nous fait une proposition à 2865€  
Le conseil municipal opte pour Orange.
- c. Mairie  
Suite aux travaux, il est proposé d'installer deux porte-vélos sur la première place de parking.  
Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 560€ HT  
La fin des travaux pour l'entreprise Mry interviendra fin octobre, début novembre par la pose du garde-corps et des porte-vélos.  
La borne d'accueil, livraison non conforme à la commande, sera changée le 27/09/2018 par l'entreprise SBS.  
La question est posée à savoir si on garde les tubes de Noël sur la façade.  
Après échange, il est décidé de les enlever. Un rendez-vous sera pris avec Mr Huchet des établissements Fillon.
- d. Un camion nacelle a été loué pour la pose des illuminations de Noël le 04/12/2018.  
Le devis est de 223.69 € HT, soit une journée à Newloc.
- e. Foyer des jeunes  
Le foyer des jeunes est fermé depuis début juillet. Ces derniers n'ayant pas présenté de projet, les procédures administratives doivent être faites pour clôturer l'association et son compte bancaire.  
Des travaux sont à prévoir dans le local, afin de changer le plafond et revoir l'éclairage.  
Cette salle sera utilisée par différentes associations.

- **Voirie**

- a. Routes de la Mitière et le Gauvrie  
Les travaux de reprofilages et gravillonnages ont été réalisés.  
Un devis de l'entreprise Mry pour le calage d'accotement sur ces routes est présenté. Il s'élève à 3900€ TTC.  
Le conseil municipal, à l'exception de Raphaël Chevrier qui ne prend pas part au vote, délibère et valide le devis.

- b. Catastrophe naturelle  
Suite à l'arrêté de reconnaissance de la commune, l'ensemble des personnes concernées ont été informées.
  - c. Travaux d'extension du réseau d'eau potable de la Gautrandière  
Un nouveau réseau d'eau potable va être installé le long de la route au lieu de couper à travers champ. Cela permettra à la commune de pouvoir installer notre poche incendie.
  - d. Sécurité incendie  
Un rendez-vous est pris avec le SDIS pour valider le choix des 3 emplacements de poche incendie.
  - e. Le PATA (point à temps automatique) a été fait sur les routes communales
  - f. Deux parcelles sont pré-réservées dans le lotissement
  - g. Le calvaire est en peinture, sa pose est prévue pour le lundi 01/10/2018
  - h. Pré-enseignes  
Suite à une réunion avec la DDT le 04/06/2018, un nombre d'enseignes ont été listées en dehors du bourg de La Ferrière en Parthenay afin que leur propriétaire les enlève. Ils nous ont relancés, le retrait des panneaux est en cours
- **Espaces verts**  
Suite à un coup de vent fin août, le chêne du jardin public a souffert.  
Il est nécessaire d'effectuer une réduction et taille sanitaire.  
Le conseil valide les deux devis de Gâtine élagage de La Chapelle Bertrand et de Arbo'cime 79 de Saint-Pardoux, pour 300€ chacun.  
L'enlèvement des branches sera fait par les employés communaux.
  - **Economie**  
Une réunion a eu lieu le 28 août avec l'Escale Fermière. Ils nous ont fait part de difficultés financières importantes.  
Nous sommes en attente de leur retour par rapport à la date du 30 septembre et de leurs rencontres avec leurs différents partenaires.  
Une demande a été faite pour l'installation d'un camion boucher-charcutier une à deux fois par semaine sur la place de l'église. Le conseil municipal donne son accord, reste à voir quelques modalités pratiques.
  - **Assistants maternelles**  
Une rencontre a eu lieu à la mairie le 24/09/2018 avec toutes les assistantes maternelles de notre commune. Nous leur avons demandé d'exprimer leurs besoins en termes de jeux extérieurs. Lors de notre échange elles ont proposé qu'une structure puisse être installée vers le monument aux morts.
  - **Communication**  
Sur le site internet, des modifications sont proposées sur certaines pages, cela représente 6 heures de facturation, soit 258€ HT.  
Le conseil municipal accepte cette facturation de l'entreprise Tabula Rasa de Parthenay.
  - **Cantine**  
Le règlement intérieur doit être revu afin d'être signé par l'ensemble des familles.  
Réunion de commission à prévoir.

- **PLU**  
Suite à la réunion CCPG aménagement du 10/09/2018, un nouveau planning est validé.  
Le dossier complet de notre PLU doit être remis par notre bureau d'étude (AUDICE) avant le 28/09/2018  
La CCPG devrait faire un arrêt de projet avec un nouveau bilan de concertation afin d'inclure l'avis de l'intercommission.
- **PLU**  
Pour notre secteur, 4 délégués ont été nommés au COPIL :  
Thénezay, La Ferrière, Saint Martin, Aubigny
- **Comité de jumelage**  
La délégation Togolaise a effectué une visite sur notre commune le 19/09/2018.  
Ils ont rencontré les enfants de l'école, visité la Ferronnerie d'art et les Bois du Poitou, notre stade et la chaudière.  
Une soirée festive s'est déroulée sur notre commune le 22/09/2018.  
Le comité de jumelage organise un voyage en Allemagne du 02 au 10 octobre 2018.

### **Questions diverses**

- a. La borne de rechargement pour véhicule électrique a eu 7 recharges en 2017 et 0 sur le premier semestre 2018.
- b. Demande salle multisport par Siel Bleu  
En juillet le conseil municipal avait accepté 15 séances avec une participation financière de 300€.  
Aujourd'hui l'association nous demande 35 séances pour la même participation. Le conseil municipal accepte leur demande.
- c. Association sportive collège de Thénezay : une demande de subvention est demandée, le conseil refuse la demande.
- d. Remerciement de l'association de solidarité cantonale suite à la subvention versée.

Fin de séance 0h00